

Mot du Professeur Salim Daccache s.j., à l'ouverture de la conférence de la FDSP sur la restitution des biens mal acquis et la préservation des droits de l'État, à l'amphithéâtre Gulbenkian, le 21 Juin 2023 à l'USJ.

Je voudrais féliciter la Faculté de Droit et de sciences politiques et sa doyenne d'avoir osé retenir ce sujet des biens mal acquis, un terme technique de plus, et la préservation des droits de l'Etat comme sujet de réflexion juridique et morale en ce moment de l'histoire de notre pays où beaucoup de choses se disent sans fondement scientifique et sans réalité objective.

Il est temps de parler de ces questions à visage découvert et dire comment s'y prendre pour, d'une part, interdire de spolier les biens publics de l'État libanais et préserver ses droits et, d'autre part, récupérer ce qui peut être récupérable puisque plusieurs pays européens et les États-Unis d'Amérique ont ou bien lancé des sanctions contre soi-disant des corrompus ou bien sont allés jusqu'à tenter des procès contre des personnalités libanaises soupçonnées, mais non condamnées, pour blanchiment d'argent et détournement de fonds à caractère public vers des fortunes privées.

Je n'entre pas dans la discussion des considérations juridiques qui seront exposées par des spécialistes. Ce que je souhaite c'est de renforcer, d'une manière rédhibitoire, l'arsenal juridique qui protège les biens publics de l'État, qui est considéré par des gens du monde politique et des affaires et même par de simples citoyens non comme un bien profitant à la communauté nationale, mais comme un butin bon à posséder ou bien à déposséder l'État de son bien instauré pour l'intérêt des membres de la communauté nationale. Dans la mentalité libanaise, tout ce qui est à l'État est bon à prendre car, justement, l'État ne fait pas preuve suffisante pour dire qu'il est là debout, juste et capable de sanctionner. De nos jours, les biens mal acquis, cela peut être ceux des biens privés expropriés d'une manière injuste et il y en a tous les jours du moment où l'État, surtout par la magistrature, est absent. L'argent des dépositaires qui s'est volatilisé dans les banques, non seulement en devises, mais même en L.L., est un bel exemple de ces vols qualifiés.

Ce sont de centaines de millions d'Euros ou en Usd, sinon des milliards qui sont entre les mains de personnes qui ont oublié leurs cours de morale et de civisme pour s'adonner à des mainmises louches et immorales. Plus que jamais, garder cette situation en état d'éveil et toujours actuelle est un devoir qui incombe aux

forces vives et éthiques de la société civile, comme l'Université Saint-Joseph de Beyrouth, afin d'aller plus loin dans la défense de cette cause, car il s'agit bien d'une cause pour laquelle il faudra toujours défendre pour que le droit des citoyens soit gagnant au lieu de plonger de plus en plus dans la loi de la jungle.

Continuons à porter les bonnes causes et soyons toujours libres pour livrer toujours les bons combats.